

2023/14/04/04

COMMUNE  
DE  
GOURIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

Date de convocation :  
21/03/2023

Convocation affichée le :  
21/03/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 20  
Procuration (s) : 7  
Votants : 27

Reçu en Préfecture de  
VANNES le 02/05/2023...  
Certifié exécutoire le 02/05/23  
Publié ou notifié le .....  
A GOURIN, le 02/05/2023  
Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H



L'an deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu formant la majorité des membres en exercice.

Absents : BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle, PERON Alan, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à ROYANT Helen, JANNY Patrick à NÉDÉLEC Rémi, POUPON Marie-Laure à GOUJARD Laurine, COUGARD Christelle à LE GOFF Jeannine, PERON Alan à DUFLEIT Anthony, PICARDA Styren à PERON Matthieu, PHILIPPE Jean-Luc à TROALEN Anne.

**Au moyen d'un vote à main levée, et à l'UNANIMITÉ, Matthieu PERON a été élu secrétaire de séance.**

**4 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2022. BUDGET PRINCIPAL, SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF.**

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur la proposition d'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2022 transmis par la trésorerie de Pontivy concernant le budget principal et le budget assainissement collectif.

**Budget principal :**

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT à la Section Fonctionnement	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTE A RAR 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	VALEURS A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
<i>INVEST</i>	- 1 416 263,80 €		+ 637 326,05 €	Dépenses 731 960,54 € Recettes 209 853,10 €	- 522 107,44 €	- 1 531 482,41 €
<i>FONCT</i>	+ 1 535 282,59 €	+ 1 535 282,59 €	+ 1 070 538,33 €			+ 1 070 538,33 €

**Budget assainissement collectif :**

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT à la Section Investissement	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTE A RAR 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	VALEURS A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
<i>INVEST</i>	- 489 424,81 €	+ 193 121,69 €	+ 84 837,35 €	Dépenses 14 400,00 € Recettes 71 714,64 €	+ 57 314,64 €	- 347 272,82 €
<i>FONCT</i>	+ 193 121,69 €		+ 92 994,49 €			+ 92 994,49 €

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée par 21 voix « POUR » et 6 voix « CONTRE »,

**DECIDE**, d'affecter le résultat du budget principal comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1070 538,33 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
<b>Total affecté au c/ 1068</b>	<b>1070 538,33 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

**DECIDE**, d'affecter le résultat du **budget assainissement collectif** comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	92 994,49 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0.00 €
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	<b>92 994,49 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Pour extrait conforme au registre,  
A GOURIN, le 14 avril 2023



Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

Le secrétaire de séance,

Matthieu PERON.

